 **LOGO structure signataire**

**L’Egalité : toutes et tous mobilisé.e.s**

**Charte partenariale des acteurs mobilisés en faveur de l’égalité en Centre-Val de Loire**

**Préambule**

En 2017, la Région Centre-Val de Loire a engagé un travail collaboratif pour co-construire un plan régional en faveur de l’égalité : « Toutes et tous mobilisé.e.s pour l’égalité ». La démarche a associé les pouvoirs publics présents sur les territoires, les acteurs économiques, les associations intervenant dans le champ de l’égalité ainsi que des citoyennes et citoyens de la région.

L’égalité est consubstantielle de la capacité à faire société et de la démocratie permanente que la Région Centre-Val de Loire entend faire vivre. Elle est un enjeu transversal à l’ensemble des politiques publiques, tout comme dans la vie économique et sociale. Elle suppose donc un engagement constant de tous les acteurs publics et privés dans un travail partenarial permettant le dépassement des logiques de silos. L’égalité ne se décrète pas, elle se construit et doit pouvoir se mesurer dans la vie concrète de chacun et chacune. Elle ne peut se satisfaire de déclaration d’intentions, elle doit devenir un automatisme pour tous les acteurs dont chacune et chacun doit pouvoir mesurer les réelles avancées.

En Région Centre-Val de Loire, des engagements ont été pris et une dynamique partenariale s’est construite autour des enjeux d’égalité entre les femmes et les hommes, autour de la lutte contre les discriminations ou bien encore autour des enjeux liés au handicap.

Les partenaires mobilisés autour de ces thématiques conviennent de la nécessité de croiser ces thématiques dans un même plan portant la perspective de l’égalité ainsi que de la nécessité de renforcer encore ces dynamiques partenariales.

Cet engagement se traduit par la signature par chaque partenaire, tant celles et ceux qui ont participé à cette élaboration, que d’autres qui pourraient rejoindre la démarche, d’une charte d’engagements communs en faveur de l’égalité.

Elle formalise la volonté de chacun.e de participer à cette mobilisation collective en faveur de l’égalité, l’inscription dans un cadre commun qui vise à réussir la mise en cohérence des interventions des uns et des autres, l’efficience et l’efficacité des actions entreprises et l’enclenchement d’une mobilisation citoyenne en Région Centre-Val de Loire.

Cette charte définit :

* Les principes et valeurs partagés autour de l’égalité femme-homme, de la lutte contre les discriminations et la prise en compte du handicap ;
* Les conditions d’implication dans le partenariat régional en faveur de l’égalité (fournir des données et les agréger, informer de ses actions, lien acteur public et privé…) ;
* Les modalités de participation à la gouvernance de la Charte (évaluation collective, rencontre annuelle…) ;

Par cette charte et au-delà des engagements de principe, les signataires déclineront, dans le champ de leurs responsabilités, un plan d’actions explicite en faveur de l’égalité.

Les signataires font le choix au travers de cette charte, de consacrer du temps à la co-construction, de mettre en commun des connaissances et des méthodes et de s’inscrire dans un cadre commun permettant l’évaluation des politiques conduites. Ils s’inscrivent en cela dans le réseau régional en faveur de l’égalité, un réseau renforçant le pouvoir d’agir de chacun.e tout comme celui de l’action partagée.

Chaque signataire s’engage à délibérer dans un délai de six mois après adhésion à la présente charte, sur son propre plan d’actions. Celui-ci peut faire état :

* Des actions prévues en interne dans une logique d’exemplarité,
* Des actions à conduire dans le champ de responsabilité et de compétence du signataire
* Des actions pour lesquelles il s’engage dans la logique partenariale portée par cette charte et par le réseau régional en faveur de l’égalité.

**Article 1 – Les principes et valeurs partagés autour de l’égalité femme-homme, de la lutte contre les discriminations et la prise en compte du handicap**

L’objectif de la Charte est de permettre la mobilisation des acteurs régionaux autour d’une grande cause régionale : l’Egalité.

Les acteurs signataires de la charte se reconnaissent dans les valeurs et principes suivants

* L’égalité est plus qu’une valeur de notre République, elle est un droit fondamental qui doit se mesurer dans la réalité de chacun.e ;
* L’équilibre entre égalité et liberté est assuré par la promotion constante de la fraternité et de la solidarité ;
* L’égalité est une garantie de la qualité du fonctionnement démocratique ;
* L’égalité est mise à mal par les discriminations. La lutte contre les discriminations doit être un engagement prioritaire ;
* La parité est un des moyens efficaces de promouvoir l’égalité entre les femmes et les hommes ;
* La prise en compte et le respect des droits des minorités, de même que la solidarité doivent être au cœur des préoccupations communes et la mobilisation citoyenne, le moyen de la promouvoir ;
* La participation citoyenne est une des réponses possibles pour encourager l’égalité, elle doit être accessible à toutes et tous ;
* L’égalité doit devenir un automatisme, c’est-à-dire une préoccupation quotidienne pour les membres et usagers des structures signataires ;
* L’éducation et la formation tout au long de la vie sont des leviers incontournables pour faire avancer l’égalité ;
* L’égalité doit être abordée dans toutes ses dimensions : égalité dans l’accès à des conditions de vie décente, égalité dans l’accès à l’éducation aux savoirs et aux compétences, égalité de traitement au sens de la loi, égalité des droits ;
* L’accès aux droits est déterminant pour garantir l’égalité de toutes et tous devant la loi.

**Article 2 – Un engagement à agir**

Cette dynamique partenariale s’est construite autour des enjeux d’égalité entre les femmes et les hommes, autour de la lutte contre les discriminations ou bien encore autour des enjeux liés au handicap.

Les partenaires mobilisés autour de ces thématiques conviennent de la nécessité de croiser ces thématiques dans un même plan portant la perspective de l’égalité ainsi que de la nécessité de renforcer encore ces dynamiques partenariales. Le plan régional pour l’égalité 2018-2021 est le fruit d’actions partenariales et d’actions pilotées par la Région qui sont identifiées en tant que telles.

Au-delà de la nécessité d’agir de manière plus articulée, de mutualiser des moyens, de coordonner des interventions, d’échanger sur les pratiques, d’assembler des données pour mesurer des progrès, cette charte concrétise l’engagement partenarial de chacune des structures qui en sera signataire.

Elle formalise la volonté de chacun.e de participer à cette mobilisation collective en faveur de l’égalité, l’inscription dans un cadre commun qui vise à réussir la mise en cohérence des interventions des uns et des autres, l’efficience et l’efficacité des actions entreprises et l’enclenchement d’une mobilisation citoyenne en Région Centre-Val de Loire.

**Article 3 – Un engagement à mobiliser des moyens adaptés**

Chaque partenaire s’engage à se donner les moyens de réunir les conditions de réussite du plan, à travers notamment :

* Une **impulsion politique** : l’ensemble des décideurs de la structure signataire sont mobilisés pour la mise en œuvre d’un plan d’action interne à la structure et d’initiative partagées et mutualisées avec les autres signataires.
* Un **budget et des moyens humains dédiés :** des moyens financiers et humains spécifiques sont dédiés à la réalisation des actions.
* La **participation citoyenne** : l’implication des citoyennes et citoyens est une garantie de la réussite et de l’efficacité des actions. Par leurs retours critiques, leur participation aux événements et leur implication dans la mise en œuvre des actions, les habitantes et habitants sont un appui essentiel.
* Une **communication autour des actions** : l’égalité passera aussi par un changement de mentalités. Lutter contre les préjugés, faire de l’égalité une thématique prioritaire : c’est le rôle de la communication, outil central dans la réussite et la mise en œuvre du plan d’actions.
* Des **indicateurs de résultats**, permettant une évaluation régulière : l’objectif de la Charte est d’obtenir un changement réel et mesurable. Chaque action engagée doit être dotée d’indicateurs de résultat permettant notamment de rendre compte des progrès accomplis. Ces indicateurs consolideront le bilan annuel de la Charte.

**Article 4 – Un engagement en faveur d’un partenariat efficace**

Le signataire s’engage à agir dans le cadre d’un partenariat constructif avec l’ensemble des signataires de la Charte et en particulier avec la Région-Centre Val de Loire afin de promouvoir l’instauration, dans les faits, d’une véritable égalité.

Chaque partenaire mobilisé autour de cette thématique a convenu de la nécessité de croiser les efforts des uns et des autres dans un même objectif portant la perspective de l’égalité ainsi que de la nécessité de renforcer encore ces dynamiques partenariales afin d’adapter ses actions et de les articuler entre elles pour éviter les doublons et le fonctionnement en silo qui nuisent in fine à la compréhension des politiques publiques par les citoyen.nes du territoire régional.

**Article 5 - Un engagement à participer à la vie du réseau et de la charte**

Le signataire s’engage notamment à :

* Promouvoir la Charte en faveur de l’égalité en Centre-Val de Loire au sein de ses réseaux ;
* Contribuer, dans la mesure de sa disponibilité, au bilan de suivi et d’évaluation de la Charte réalisé régulièrement par la Région Centre-Val de Loire et à lui faire connaître ses actions de promotion ;
* Participer à des actions et évènements communs ;
* Contribuer aux travaux d’observation et de mise en commun des données ;
* Partager des résultats d’expériences, des bonnes pratiques
* Promouvoir des méthodes nouvelles, les diffuser.

**Article 6 – Un engagement à partager des données pour réussir à observer les progrès attendus**

Le signataire devra produire des indicateurs pertinents dans ses champs d’intervention et s’engager à les renseigner et à les partager afin que l’évolution des pratiques en matière d’égalité puisse être constatée et évaluée ;

**Article 7 - Suivi et évaluation de la Charte**

Le suivi et l’évaluation de la Charte sont assurés par un comité de réseau et un comité d’animation du réseau régional « toutes et tous mobilisé.e.s pour l’égalité en Région Centre-Val de Loire », constitué de l’ensemble des signataires. La Charte fera l’objet d’un bilan régulier de mise en œuvre. Des échanges d’expériences auront lieu périodiquement, associant notamment les utilsateur.trice.s de la Charte.

Le comité de réseau, qui se réunit au moins une fois par an, est composé des responsables politiques des structures signataires de la Charte. Son objectif est de permettre de faire des points d’étape réguliers et le bilan annuel de la Charte. Il est un temps de communication autour des avancées des plans d‘actions portés par chaque signataire et des actions réalisées en commun. Il définit un plan d’action annuel et partagé.

Le comité d’animation du réseau, qui se réunit au moins quatre fois par an, est composé des référent.e.s techniques des structures signataires de la Charte. Il est chargé de suivre la mise en œuvre du plan d’action définit par le comité de pilotage et, plus largement, d’évoquer les sujets d’actualité autour des enjeux d’égalité. Ce comité permet d’identifier des points de blocage, de mobiliser les réseaux et d’éventuellement faire évoluer des priorités en fonction des besoins.

**[Nom de l’organisme]**

souhaite adhérer à la Charte en faveur de l’égalité en Centre-Val de Loire, pour la promouvoir.

À ce titre, **[Nom de l’organisme]**

* affirme adhérer aux valeurs et principes énoncés dans la Charte en faveur de l’égalité en Centre-Val de Loire et prendre part au mouvement d’ensemble ;
* donne son accord pour que la Région Centre-Val de Loire rende public son engagement de soutien à la Charte, sous forme de l’apposition éventuelle de son logo sur les documents de communication.

**Date et Signature :**